

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3517**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement Spécialité Maintenance appliquée au traitement des pollutions

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Perpignan Via Domitia Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président d'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels ont une double compétence d'une part en exploitation et maintenance de systèmes d'autre part en technique et réglementation appliquée à l'environnement.

Ils contrôlent et pilotent les installations, les réseaux de surveillance afin d'optimiser la prévention des risques. Ils supervisent l'ensemble des processus afin de réagir très rapidement face aux dysfonctionnements éventuels. Leur objectif : anticiper la moindre défaillance des systèmes. Quand les instruments de mesure détectent une pollution, les procédés de traitement, de décontamination sont activés. Ils sont capables d'analyser les fonctionnalités d'un matériel, ou d'une installation.

- Autonomie et qualités organisationnelles : maîtrise de l'expression écrite, de l'outil informatique, de la réglementation environnementale, de la démarche qualité, de l'aménagement du territoire,
- Connaissance des phénomènes, législation, détection et traitement des polluants dans l'eau, l'air les sols,
- Connaissance des phénomènes, législation, détection et traitement des déchets, acoustique, de l'énergie,
- Rendre disponible et opérationnelle les installations de traitement des pollutions,
- Déceler et prévoir les éventuelles défaillances,
- Maîtrise des techniques avancées de la maintenance des systèmes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

ecologie environnement

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Agent de maîtrise dans les éco-industries
- Responsable maintenance-sécurité-environnement
- Consultant d'un cabinet d'études d'audit et de conseil en environnement.
- Responsable d'unité de dépollution
- Expert dans un organisme agréé de contrôle et de prévention

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

H1301 : Inspection de conformité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UE1 - Formation scientifique : Physique industrielle, chimie, écologie, écotoxicologie, mathématiques appliquées, informatique, réseaux de mesure et d'alerte
- UE2 - Management-droit-communication : Economie d'entreprise et gestion des coûts, législation de l'environnement, Qualité - Environnement - Sécurité, communication et langage
- UE3 - Mesure et traitement des pollutions : Les eaux, l'air, les sols, le bruit, les déchets, l'énergie.
- UE4 - Maintenance avancée des systèmes : Sécurité environnementale, exploitation et maintenance des systèmes, techniques appliquées à la maintenance prévisionnelle et à la métrologie des polluants.
- UE5 - Projet tutoré
- UE6 - Stage industriel (14 semaines)

Validité des composantes acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements nommées par le président d'université.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		60 % Enseignants-chercheurs, enseignants et 40% professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

http://gim.iut.univ-perp.fr/Licences_professionnelles/m_a_t_p.html

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Perpignan - I.U.T. de Perpignan - Dépt. « Génie Industriel et Maintenance »

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Perpignan

Historique de la certification :

Formation ouverte pour la première fois en septembre 2000.